



Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

267, Notre-Dame

Notre-Dame-de-la-Paix

Québec J0V 1P0

Tél. : 819-522-6610 Fax : 819-522-6710

Mun.ndlapaix@mrcpapineau.com

www.notredamedelapaix.qc.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que :


Lors de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix tenue le 3 décembre 2018, une résolution portant le numéro 2018-12#04 a été adoptée concernant l'établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour la prochaine année et ce, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

Par conséquent, pour l'année 2019, les séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix auront lieu selon le calendrier suivant :

- | | | |
|-------------------------|-------------|---------------|
| • 14 janvier | • 6 mai | • 9 septembre |
| • 4 février | • 3 juin | • 7 octobre |
| • 4 mars | • 8 juillet | • 4 novembre |
| • 1 ^{er} avril | • 5 août | • 2 décembre |

Les séances se tiendront à la salle du conseil municipal situé au 267, rue Notre-Dame.

DONNÉ à Notre-Dame-de-la-Paix ce 5 décembre 2018.


Me Chloé Gagnon, Directrice générale
Secrétaire-trésorière